

DECISION DU BUREAU N° B42.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2025-132-5.4 du 24 novembre 2025 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP et JOUE le 18/10/2025 pour un accord cadre à marchés subséquents pour les travaux publics de voirie sur le territoire de la CCPD, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un accord-cadre multi-attributaires (4 opérateurs) ;
 - Une durée de 1 an reconductible expressément 3 fois ;
 - Les marchés subséquents auront pour objet les travaux d'investissement de voirie d'un montant inférieur à 275 000€ HT ;
 - Sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 2 000 000 € HT par an ;

Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 8 décembre 2025 aux sociétés suivantes :

- ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHÔNE ALPES ;
 - ROGER MARTIN AUVERGNE RHÔNE-ALPES ;
 - SPIE BATIGNOLLES TP AURA ;
 - PERRIER AMÉNAGEMENTS URBAINS

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à marchés subséquents n° 2025.35.00, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec les sociétés :
 - o ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES – 25 boulevard Pré Pommier – CS 94011 – 38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex ;
 - o ROGER MARTIN AUVERGNE RHÔNE-ALPES – 254 chemin des Platières – 38670 CHASSE SUR RHONE ;
 - o SPIE BATIGNOLLES TP AURA – 412 rue Marcel Mérieux – 69970 CHAPONNAY ;
 - o PERRIER AMENAGEMENTS URBAINS – 13 route de Lyon – CS 70071 – 69802 SAINT PRIEST
 - **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPD aux chapitres 21 et 23,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

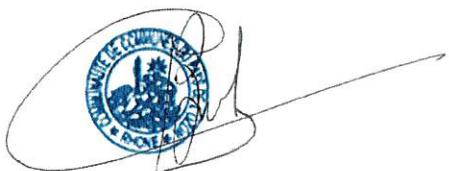
St Symphorien d' Ozon,
Le 8 décembre 2025

Pierre BALLEZIO
Président



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Logo of the Communauté de Communes du Sud Rhône et Drome

- 8 DEC. 2025
Mise en ligne le.....
Certifiée exécutoire le..... 23 DEC. 2025